

Edito

Après sa traditionnelle pause aoutienne, voici l'Arsia Infos de retour, notre mensuel dont l'objectif principal est de vous tenir informés de l'actualité sanitaire liée aux élevages, à nos labos et nos services d'identification de vos animaux.

Amoins d'un accident sanitaire tels ceux que nous avons vécu au début de cette année, le climat général reste plutôt serein. La brucellose est sous contrôle, le virus de Schmallenberg ne s'est plus manifesté et reste en tout cas lui aussi sous la haute surveillance de vos vétérinaires et de tous les services sanitaires dont le nôtre.

En IBR, à l'heure actuelle, 99.4% de troupeaux sont inscrits dans la démarche de lutte officielle. Voici un an, nous préparions activement « l'offensive » hivernale et la gestion de l'arrivée massive d'échantillons. Epidémies, luttés officielles, ... Ces situations sont aussi, sommes toutes, des « entraînements » pour mettre en application et entretenir notre capacité d'adaptabilité, indispensable atout pour affronter l'im-

prévu, tellement inhérent à l'encadrement sanitaire... Ce même sujet fut aussi abordé, lors de sa visite de la Foire de Libramont, par le Directeur de l'OIE, Bernard Vallat, selon qui tous les pays doivent se mobiliser, se mobilisent peu à peu, santé humaine et animale n'en faisant qu'une, vues sous l'angle de l'épidémiologie.

C'est désormais devenu traditionnel, depuis la création du programme GPS à l'Arsia voici 6 ans, c'est en cette saison que de nouveaux projets sont conçus autour d'une problématique sanitaire. A ce titre, les salmonelloses chez le bovin génèrent d'importantes pertes pour le secteur de l'élevage, ce qui préoccupe l'Arsia. Responsable du programme GPS, le Dr Emmanuelle de Marchin vous présente donc les objectifs et modalités pratiques du GPS

dernier né, « Salmonellose chez le bovin ».

Dans le cadre de notre collaboration avec l'ULg en matière de mammites et du projet OsaM, nous donnons la parole en page 4 au Dr L. Theron, responsable du programme Mamypack® que tout bon producteur laitier se doit de connaître. Il peut en effet constituer une aide précieuse face à une pathologie qui lorsqu'elle s'installe dans un élevage, menace son équilibre. Face à une situation économique fragile, rien n'est moins souhaitable.

Enfin, nous profitons aussi de ce numéro de la rentrée pour rappeler à votre mémoire - et votre vigilance - le principe des vices rédhibitoires lors de tout achat de bovin, les maladies qui en font l'objet et comment en bénéficier.

L'Arsia vous souhaite un automne clément, à l'image de cet été... et un retour des animaux à l'étable pas trop précoce !

A toutes et tous, bonne lecture,
Jean Detiffe, Président de l'Arsia

Assemblée générale extraordinaire

Ce vendredi 21 septembre de 09h30 à 10h se tiendra, à l'Arsia, une Assemblée Générale extraordinaire. Celle-ci vise à avaliser les modifications de statut présentées lors de l'Assemblée du 23 juin dernier et pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Foire de Libramont

Visite à l'Arsia du Directeur de l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale)

La Foire agricole de Libramont 2012 s'est déroulée cette année sous le signe du changement. Nouveau hall au design élégant et pratique, réorganisation générale du site... A l'instar de nombreux exposants, le stand de l'Arsia a lui aussi été déplacé, mais pour un plus en confort et en luminosité, sous le toit du Walexpo que nous avons pu éprouver lors de la mémorable averse du samedi soir !

Une petite difficulté à nous situer, couplée à l'absence de nos habituels voisins bovins, ont sans doute entraîné une diminution d'affluence, mais très légère en définitive.

Parmi nos visiteurs cette année, une personnalité nous a honoré de sa présence et de son intérêt pour notre rôle en santé animale, le Dr Bernard Vallat, à la tête depuis 2000 de l'OIE, Organisation Mondiale de la Santé Animale. Reçu par notre Directeur de la Coordination de la Politique générale, Marc Lomba (voir photo), il s'est intéressé à notre travail alliant Identification et Santé animale et à nos projets de lutte contre les maladies de troupeau.

De ses commentaires, nous retiendrons ses vifs encouragements à l'égard de notre Association.

Son exposé préalable à cette visite de la foire suscita grand intérêt auprès de nombreux acteurs en santé animale, parmi lesquels plusieurs di-

zaines de vétérinaires. Le thème était en effet porteur et actuel : « Les liens entre la santé et la bien-être animale, l'alimentation et la santé publique ».

L'activité de l'OIE s'est effectivement élargie aux problèmes liés à l'humanité, embarquée dans la « globalisation » et ses mouvements sans précédent de personnes et de marchandises, utilisés par les germes pathogènes pour coloniser toute la planète.

Parmi les maladies émergentes, 75% sont zoonotiques, c'est à dire transmises par les animaux. Le rôle du vétérinaire est toujours davantage reconnu et sollicité dans ce contexte.

Parallèlement, la demande alimentaire mondiale va augmenter de plus de 50% d'ici 20 ans, en particulier dans les pays en voie de développement. Après la privation, la demande en lait, viande et œufs de ces populations est sur la courbe ascendante.

Comment se préparer ? 3 concepts

Le concept de « Bien public mondial »

Les biens publics mondiaux sont des biens dont doivent bénéficier tous les pays, tous les peuples et toutes les générations. Tous les pays dépendent les uns des autres. Une mesure inap-

propriée prise par un seul pays peut mettre en danger tous les autres. Il s'agit donc d'adopter une attitude responsable, dans l'intérêt de tous.

Le concept « Une seule santé »

Les liens santé animale, santé publique et environnement sont étroits. Une stratégie mondiale de gestion des risques s'impose. La FAO, l'OMS et l'OIE ont conclu en 2010 un accord formel de collaboration pour la gestion des risques partagés par l'homme, l'animal et environnement.

Parmi les priorités : l'antibiorésistance, la rage, l'influenza zoonotique.

En terme de sécurité alimentaire, les carences alimentaires quantitatives et qualitatives sont aussi un problème de santé publique, tout comme la garantie de l'innocuité des aliments.

A cause des maladies, la production alimentaire voit ses réserves mondiales réduites de 20%. Au détriment de l'environnement, l'intensification des productions animales est toutefois inéluctable... Pour encadrer ces productions sur le plan sanitaire, le vétérinaire joue un rôle clé.

Le concept de « Bonne gouvernance des services vétérinaires »

L'OIE souhaite tendre vers une harmonisation mondiale des exigences auxquelles devraient se conformer tous les pays. Pratiquement, une législation appropriée est nécessaire et serait appliquée par des systèmes nationaux de santé animale, garants d'une détection précoce et transparente de toute apparition de foyers de maladies animales. Il s'agit aussi d'activer



Le Dr Bernard Vallat (au centre) nous a fait l'honneur de sa visite lors de la Foire de Libramont

les mesures de biosécurité nécessaires et, lorsqu'elles sont drastiques telles que les éradications, de soutenir les éleveurs en apportant une compensation appropriée. 130 pays ne fournissent pas cette assistance, d'où une tendance à dissimuler les foyers. L'OIE préconise par ailleurs le recours systématique à la vaccination chaque fois que cela s'impose. Parmi les règles régissant les rapports animal/homme, la cruauté doit être bannie.

L'Organisation appelle au renforcement de la coopération entre les services vétérinaires, les services de santé publique et l'environnement. Enfin, compétence et éthique des vétérinaires, supervisées notamment par les Ordres, sont le fondement de cette bonne gouvernance.

B. Vallat souligne la menace de la dérégulation, qui tend à réduire les interventions de l'Etat dans l'économie et favorise la privatisation

d'entreprises publiques, ainsi que l'abandon ou l'assouplissement de réglementations. Cette politique est fortement contestée, notamment par les altermondialistes, car au profit du marché, la dérégulation peut être source de catastrophes.

La place du vétérinaire

Que ce soit en Ardenne, en Australie, au Tibet,... ou ailleurs, le « maillage » sanitaire, c'est à dire la présence du vétérinaire, devrait être le meilleur possible. Sans quoi, fausses alertes ou pire, « non » alertes, utilisation abusive de médicaments (en particulier les antibiotiques),... tout devient ingérable. Mais pour assurer ce maillage, faut-il encore ... des vétérinaires et donc soutenir leur formation et leur assurer un niveau de vie et des revenus décent, car ils opèrent dans des conditions difficiles, avec des éleveurs souvent pauvres.

Bernard Vallat a rappelé lors de sa visite que la Belgique fut l'un des 28 pays fondateurs de l'OIE. Son siège est à Paris mais le bureau de représentation officielle de l'Organisme pour l'Union Européenne sera installé prochainement à Bruxelles. Pour mémoire, c'est un épisode de peste bovine en Belgique en 1920 qui fut à l'origine de sa création en 1924 ! Au départ d'un groupe de discussion en santé animale, l'OIE s'est ouverte progressivement aux préoccupations de la société. Elle est également la référence en terme de bien-être animal. A ce jour, 178 pays y sont regroupés.

Selon le Directeur général, « la Belgique a toujours contribué par l'excellence des avis scientifiques apportés, notamment et dernièrement encore dans le cadre de l'épidémie de Schmallenberg. »

Toutes les informations sur l'OIE et la situation sanitaire dans le monde sont accessibles sur le site de www.oie.int lequel vaut vraiment la peine d'être consulté régulièrement par toute personne concernée par la production et la santé animale, partout dans le monde.

Par ces mots, B.Vallat confirme l'importance et l'urgence de mobiliser et fédérer les énergies « sanitaires », partout dans le monde. Enjeu de taille, enjeu vital.

Ventes d'animaux domestiques et vices rédhibitoires

A l'Arsia, nos responsables sont régulièrement sollicités pour des questions portant sur les vices rédhibitoires et les analyses requises.

Un petit rappel s'impose : en droit civil, dans toutes les ventes, qu'elles soient mobilières ou immobilières, le vendeur est tenu dans la garantie des défauts cachés de la chose vendue, soit qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, soit qui en diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. **Il faut donc apporter la preuve de l'existence et de l'importance des défauts cachés**, et que ceux-ci rendent la chose vendue impropre à l'usage ou en diminuent sensiblement la valeur.

Ces preuves incombent à l'acheteur, ce qui est parfois loin d'être facile à faire et plus difficile encore en matière de vente et d'échange des animaux domestiques.

Le législateur a rassemblé les maladies et les défauts qui entraîneront, s'ils sont établis et sans discussion possible, la résolution de la vente.

Actuellement, c'est toujours la loi du 25 août 1885 qui régit la matière mais ses modalités d'application ont été modifiées par de nombreux arrêtés royaux, avec l'ajout de certaines maladies telle que dernièrement, la néosporose...

Comment procéder en cas de problème ?

Pour bénéficier de la législation sur les vices rédhibitoires, l'acheteur d'un animal atteint d'une maladie ou d'un défaut devra :

✓ établir que l'animal domestique (cheval, mouton, chèvre, bovin ou porc) est bien atteint d'une des maladies ou d'un défaut, prévus par la loi (résultat d'un test d'un laboratoire agréé),

✓ préciser le vendeur de l'animal (toujours conserver le bordereau de vente et l'identité du vendeur !),

✓ l'informer immédiatement par recommandé de reprendre l'animal et d'en rembourser la valeur ou demander une conciliation auprès du Juge de Paix avant d'entamer une procédure judiciaire. Cette possibilité présente l'avantage d'être gratuite et plus rapide qu'un procès.

✓ à défaut de réaction du vendeur ou de conciliation, il est indispensable de réagir promptement par une action en justice devant la juridiction compétente (Juge de paix ou Tribunal de première Instance selon que le montant de la demande est inférieur à 1 860 €).

✓ agir à bref délai : attention, ceci est très important ! Le délai commence le lendemain de la livraison (même si c'est un samedi ou un jour férié) et se termine le dernier jour du délai. Si le dernier jour est un jour férié, il est reporté au lendemain et s'il s'agit du samedi, la fin du délai est reportée au lundi suivant.

Le délai est très court pour assigner devant le Juge de Paix, à savoir neuf jours, calculés comme précisé ci-dessus. Il est toutefois allongé pour certains défauts ou maladies (voir encadré) qui ne peuvent être mis en évidence que par des analyses spécifiques.

Dans la majeure partie des cas, pour ne pas dire dans TOUS les cas, il n'y a pas de contrat écrit. Les factures sont un début de preuve d'existence du contrat.

On retiendra que l'acheteur d'un animal domestique concerné par la loi relative aux vices rédhibitoires doit rester vigilant et, en



Bovin acheté: analysé et isolé !

présence d'une maladie ou d'un défaut énuméré ci-dessus, doit agir le plus rapidement possible.

Indispensable quarantaine !

Pour terminer, l'équipe vétérinaire de l'Arsia vous rappelle que cette heurieuse protection légale ne dispense cependant pas de la nécessité absolue

de maintenir l'animal acheté séparé des animaux de votre troupeau ! Il est vivement recommandé de réaliser entre-temps des analyses de détection de l'IBR, de la BVD, de la néosporose et de la paratuberculose, telles que prévues dans le « Kit Achat » de l'Arsia, pratique et économique.

Liste des vices rédhibitoires

Pour l'espèce bovine, sont reconnus vices rédhibitoires les maladies ou défauts ci-après :

- La peste bovine
- La pleuropneumonie contagieuse
- La non-délivrance, le part n'ayant pas eu lieu chez l'acheteur
- La maladie des génisses blanches chez les animaux achetés en vue de la reproduction
- La tuberculose
- La brucellose
- La leucose bovine enzootique
- La paratuberculose
- La néosporose
- Un animal immunotolérant, infecté d'une manière persistante par le virus de la BVD (bovin IPI). **Attention**, pour faire valoir le vice rédhibitoire à l'encontre d'un tel bovin IPI, il appartient à l'acheteur de démontrer le caractère PERSISTANT de l'infection. Pour cela, il faut réaliser un test ELISA Ag sur un SECOND échantillon de sang prélevé au minimum 21 jours après la première prise de sang.

Le délai pour intenter l'action résultant de vices rédhibitoires est, non compris le jour fixé pour la livraison, de 30 jours en cas d'un bovin IPI, de pleuropneumonie contagieuse, paratuberculose, brucellose bovine, leucose bovine enzootique ou néosporose, 15 jours en cas de tuberculose bovine ou de maladie des génisses blanches, et de 9 jours dans les autres cas.

Citons également pour l'espèce ovine, la clavelée et pour le cheval, l'âne et le mulet, la morve et les boiteries chroniques intermittentes.

Nouveau projet GPS 2012-2013

Mieux comprendre et maîtriser la salmonellose du bovin

Les salmonelloses chez le bovin sont une source de préoccupation tant pour les autorités sanitaires et les vétérinaires dans le cadre de la sécurité de la chaîne alimentaire et des résistances aux antibiotiques, que pour le secteur de l'élevage dans lequel la maladie entraîne de lourdes pertes économiques.

Les salmonelloses sont des maladies infectieuses dues à des bactéries du genre *Salmonella* dont il existe plus de 2500 variétés, appelées « sérotype ». Les signes de manifestation de l'infection varient plus ou moins selon chaque sérotype: diarrhées et avortements sont très souvent observés, mais l'évolution peut aussi être très rapide avec la mort du bovin en 24 heures...

Généralement, la contamination a lieu par voie orale. La gravité des signes cliniques dépendra de la quantité de bactéries ingérées mais aussi de l'âge et de l'état général de l'animal.

En 2011, sur l'ensemble de nos analyses bactériologiques, nous avons isolé le sérotype *Salmonella Dublin* avec une fréquence de 3,6%. par ailleurs, 2,3% des avortements dont le fœtus est déposé chez nous ont comme cause déterminée *Salmonella Dublin*.

L'équipe sanitaire de l'Arsia a décidé d'attaquer ce problème grandissant dans les exploitations. Dans le cadre de notre programme GPS (Gestion Prévention Santé), après l'étude des avortements, des maladies chez le jeune veau, de la gale, des maladies liées aux tiques, des maladies respiratoires,... nous mettons en place cet automne un projet sur les salmonelloses, particulièrement *Salmonella Dublin*.

Le déroulement de ce projet GPS « *Salmonella* » comporte 2 volets.

1. Le volet « environnement »

La bactérie *Salmonella* est très résistante dans le milieu extérieur. Il est intéressant de mesurer l'impact de la contamination de l'environnement sur l'infection des bovins, à l'instar de ce qui se fait déjà dans les élevages de volailles et de porcs.

Pour ce faire, nous projetons de réa-

vironnement » mettre en évidence les zones potentiellement « à risques », auxquelles il faudrait dès lors apporter une attention plus particulière lors de la mise en œuvre de mesures d'hygiène.

2. Le volet « animal »

Ce volet suivra l'évolution de la situation dans les exploitations atteintes, lorsque des mesures de lutte sont prises (hygiène, vaccination, réformes, ...) ou non. Ce suivi représente un intérêt tant pour l'élevage

- tous les 3 mois pendant l'année suivant la détection du cas.

2. Suite à une diarrhée à *Salmonella* diagnostiquée en nos labos chez un bovin, un suivi « rapproché » du bovin en question sera assuré via une analyse hebdomadaire dans ses matières fécales, à plusieurs reprises, pour y contrôler l'excrétion de bactéries.

3. Parallèlement, dans les deux cas, diarrhée ou avortement confirmés à *Salmonella*, un bilan sanguin sur un certain nombre de bovins de l'exploitation sera entrepris. Ceci nous permettra à terme de déterminer si une telle démarche, à savoir le bilan sérologique d'un élevage atteint, est une procédure adéquate pour objectiver sa contamination.

Le but de ce projet est de déterminer, optimiser et proposer des mesures d'hygiène et de prévention, éventuellement associées à un protocole de vaccination.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre projet.

Dr Emmanuelle de Marchin, Arsia,
Responsable GPS

Pour toute info complémentaire « GPS Salmonella » :

Tél.: 083/ 23 05 18

Email: emmanuelle.demarchin@arsia.be

Concrètement, en cas de salmonellose déclarée dans votre élevage de bovins, vous-même ainsi que votre vétérinaire, serez contactés par l'Arsia pour solliciter votre accord de collaboration à notre étude GPS « Salmonella ».

liser des prélèvements dans de multiples zones, au sein des élevages qui ont présenté ou présentent des cas de bovins positifs à *Salmonella Dublin*. Ces prélèvements seraient dans ce cas effectués par des techniciens de l'Arsia.

Pratiquement,

- en fin d'été, avant la rentrée des bêtes à l'étable, dans des exploitations ayant eu des cas de salmonellose, durant les hivers 2011-2012 ou 2012-2013.
- pendant l'hiver 2012-2013, dans les deux semaines qui suivent un résultat positif.

Nous espérons grâce à ce volet « en-

(efficacité des mesures prises, diminution des pertes liées à *Salmonella*) qu'au niveau de la santé publique (sécurité de la chaîne alimentaire).

De plus, il nous permettra de suivre l'évolution individuelle de bovins positifs.

Pratiquement,

1. Suite à un avortement lié une infection à *Salmonella Dublin* mise en évidence dans notre labo lors de l'envoi de l'avorton, la mère sera suivie individuellement via plusieurs prises de sang réalisées successivement:

- lors de la détection du cas,
- 3 semaines après cette détection,

Les prochaines activités de la FESASS

Les quatre derniers mois 2012 s'annoncent particulièrement chargés pour la FESASS, Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire.

En effet, elle va tout d'abord participer aux **travaux de la Commission régionale** pour l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) du 18 au 21 septembre à Fleesensee en Allemagne. Cette commission rassemble tous les Chefs des Services vétérinaires des pays européens, des responsables de la Commission européenne et de diverses organisations internationales telle la FAO. Outre les débats sur l'actualité épidémiologique et l'activité de l'OIE, les thèmes techniques de cette réunion porteront d'une part sur le rôle de la faune sauvage dans le contrôle des maladies des animaux domestiques et d'autre part, sur les étapes à suivre pour une approche commune sur le bien-être animal en Europe. Ces 2 sujets sont d'une grande actualité et donneront lieu à l'adoption de re-

commandations par la Commission régionale. Une intervention de Didier DELMOTTE, Président de la FESASS, est également programmée pour présenter l'activité et les priorités de la Fédération. Il s'agit donc d'une opportunité exceptionnelle pour s'informer, échanger avec les principaux acteurs de la Santé Animale sur notre continent et promouvoir l'action de notre Fédération et de ses membres.

Le **suivi des 3 grands dossiers de fond** de la Nouvelle Stratégie de Santé Animale de l'Union européenne (projet de Loi de Santé Animale, projet de nouveau cadre financier de la politique sanitaire et renforcement du dispositif européen de préparation et de gestion des crises sanitaires) va également mobiliser la FESASS. Il s'agit en premier lieu de veiller à ce que le projet de loi et les deux autres propositions garantissent le plus efficacement possible

l'acquis sanitaire de l'Union. Au-delà, la FESASS souhaite faire reconnaître au travers de nos organisations tout l'intérêt de l'engagement individuel et collectif des éleveurs pour la prévention et la lutte contre les maladies animales.

Au plan interne, forte de l'adhésion cette année d'un nouveau membre, Animal Health Ireland (l'organisation irlandaise de Santé Animale), et alors qu'elle a déjà dix ans d'existence, la FESASS a décidé de se doter d'un **plan stratégique**. Ce document aura pour objectifs de définir les priorités d'action sur les années à venir, de donner plus de lisibilité à l'action de la Fédération et de soutenir son développement. Le projet est en cours d'élaboration et sera débattu en interne tant au sein de la FESASS elle-même qu'au sein des organisations membres. L'ARSIA sera donc

sollicitée dans les prochains mois.

Enfin, le 6 décembre prochain, à proximité de Munich, la FESASS organisera une **journée technique consacrée à la BVD**. Le TGD Bayern (équivalent bavarois de l'ARSIA) est co-organisateur de cette manifestation qui s'adresse aux éleveurs et vétérinaires. Le programme de la journée portera sur les questions relatives au diagnostic de la BVD, au rapport coût-efficacité des programmes de contrôle et sur les différentes expériences et perspectives nationales (ou régionales). Le lendemain, il sera possible de visiter le laboratoire du TGD Bayern qui est l'un des principaux laboratoires en Europe en matière de BVD.

Les informations plus détaillées sont consultables sur le site Internet de la FESASS www.fesass.eu



FESASS

On novia Mammipack® ? Ca dwèt co fé d'l'ouvradje !

En 2009, avec une vingtaine d'éleveurs wallons, nous avons mis en place un pack de prélèvement destiné à améliorer la connaissance des mammites bovines, en collaboration avec l'Observatoire de la Santé Mammaire (OSaM).

En effet, régulièrement, les vaches sont sujettes à des mammites, mais on ignore souvent quel germe est responsable du problème. C'est important en réalité, car tous les germes ne sont pas sensibles aux mêmes traitements, et peuvent venir soit de l'environnement, soit des infections chroniques du pis. La prévention est donc très différente : les germes d'environnement sont liés à la propreté du pis alors que les germes contagieux sont liés à la machine et à la traite.



Tout le monde sera d'accord pour dire que bien souvent, on ne sait comment aborder un problème récurrent de mammite. Notre premier conseil est de connaître le pathogène impli-

qué de la bactériologie du lait avec l'aide de votre vétérinaire. Ceci afin de savoir QUI est responsable, COMMENT prévenir les infections et AVEC QUOI traiter les vaches atteintes.

La bactériologie du lait nécessite un prélèvement STERILE. Les producteurs de lait AA se souviennent peut-être des prélèvements annuels nécessaires... Cela signifie une bonne hygiène du trayon et le prélèvement de lait dans un pot stérile. En outre, il faut que la chaîne du froid soit respectée pour ne pas risquer de contaminer le prélèvement.

Un pack pour faciliter la réalisation du prélèvement et comprendre les risques

Un problème de mammite s'exprime souvent sous plusieurs formes : cas cliniques (accompagné de symptômes visibles) ou vaches «à cellules». Ce Mammipack® est destiné à vous aider dans la compréhension d'un problème de mammite, par le dépistage systématique des cas cliniques ou subcliniques (à cellules seulement).

Chaque pack contient un dépliant explicatif, plusieurs demandes d'analyses ARSIA pré-remplies, un questionnaire sur la ferme, le matériel de prélèvement (8 tubes, des gants et des lingettes désinfectantes). Chaque tube porte une étiquette concernant l'animal prélevé.



A l'aide de ce pack, vous devrez prélever 8 quartiers. En fonction du cas, vous suivrez la procédure décrite dans le dépliant, « clinique » pour une mammite ou « subclinique » pour une vache à cellules. Vous pourrez ensuite remplir la demande spéciale pour l'ARSIA et envoyer le tout à son laboratoire. Le coût des analyses est prévu dans le pack.

Il vous faudra également remplir le questionnaire de deux pages et le renvoyer à la Faculté Vétérinaire. Un clinicien de la Faculté viendra ensuite



en appui pour vous expliquer les résultats et convenir avec votre vétérinaire d'une stratégie de lutte adaptée à votre ferme. Votre vétérinaire recevra donc vos résultats et des propositions de traitements à discuter avec vous.

Pour vous procurer le Mammipack®, c'est simple, nous le mettons à la disposition de votre vétérinaire. N'hésitez pas à lui demander !

Si la mammite vous pose question, rendez vous aussi sur www.mam-mite.be, un site consacré à la mam-mite en Wallonie.

Dr vét. Léonard Theron
Pour l'équipe OSaM

Rentabilisons nos exploitations porcines en améliorant la biosécurité ! (10^{ème} partie)

La biosécurité interne vise à réduire ou à stopper la propagation d'agents pathogènes au sein de l'élevage. Elle empêche ainsi les animaux malades de contaminer ceux qui sont sains et diminue la pression d'infection « générale » de l'exploitation. En réduisant le nombre d'animaux malades qui ont évidemment une productivité plus faible que ceux qui sont en bonne santé, nous améliorons la rentabilité (financière !) de l'exploitation.

Nous avons vu dans le précédent article que pour mettre en place la biosécurité, trois grands principes devraient être appliqués :

- diviser l'élevage en différentes zones (sectorisation) ;
- maîtriser le déplacement des animaux, du personnel et du matériel ;
- nettoyer, désinfecter et lutter contre les nuisibles.

Nous verrons dans cet article et dans les suivants comment appliquer ces principes.

GESTION DES DIFFÉRENTES ZONES DE L'ÉLEVAGE

Il existe deux zones différentes dans un élevage :

- la zone « naissage » qui comprend, la gestation (avec la verraterie), les maternités et la quarantaine (lors de la phase d'accli-

matation des jeunes reproducteurs) ;
• la zone « croissance » qui est subdivisée en post-sevrages, engraissements et quai de chargement.

Ces deux zones ne doivent pas être en contact direct et n'ont pas de ventilations ainsi que des fosses à lisier communes. Les passages entre celles-ci sont contrôlés (présence d'un sas pour le personnel). Tous les autres passages non indispensables doivent être supprimés.

GESTION DES BÂTIMENTS

- Organiser une gestion en « tout plein/ tout vide » des maternités, post-sevrages, et engraissement.
- Tremper, nettoyer (avec un détergent) et désinfecter les locaux après le départ de chaque bande d'animaux et les places vides dans la « gestation ». Ne pas oublier les poignées des portes et le matériel !
- Les couloirs sont lavés et désinfectés après chaque passage d'animaux.
- Installer à l'entrée de chaque couloir un jet d'eau, un « pédi-chaux » et un lavabo.
- Vider les fosses à lisier en maternité, post-sevrage et engraissement directement après le départ de chaque bande (locaux vides) pour éviter une contamination des animaux par voie aérosol. En gestation, les fosses sont vidangées régulièrement.

- « Désinfecter » le lisier restant avec de la chaux vive à raison de 1Kg/m³ de lisier ou 1 Kg/5 m² (surface au sol) à épandre sur les caillebotis avant le trempage (cfr. article N°8).

GESTION DES ANIMAUX AU SEVRAGE

- les porcelets qui entrent en zone post-sevrage ne doivent plus retourner vers le naissage ;
- les truies en production ne doivent pas quitter la zone naissage. Elles se trouvent soit dans la « gestation » ou soit en maternité ;
- les couloirs d'accès sont nettoyés et désinfectés avant le déplacement des porcelets.

TRUCS ET ASTUCES

Au sevrage, retirer d'abord les porcelets de leur mère (et non l'inverse) pour que ceux-ci puissent circuler dans un couloir propre vers le post-sevrage.

Si vous faites le contraire, les porcelets se saliront dans le couloir en fouinant dans les

Avec le soutien de



matières fécales laissées par les truies qui seront passées avant eux et souilleront votre post-sevrage que vous venez de nettoyer et de désinfecter.

Afin de nettoyer facilement les couloirs, ne rien laisser trainer à même le sol. Utiliser des armoires et des tablettes suspendues au mur ou des crochets pour ranger votre matériel.

P. Thilmant, DMV

Services Agricoles de la Province de Liège

pierre.thilmant@provincedeliege.be

Tel : 04 / 387 48 38



Les couloirs bien dégagés sont très faciles à nettoyer et à désinfecter après le passage des animaux ou du personnel

Ces rubriques « biosécurité chez le porc » sont consultables sur le site Web de l'« ARSIA » et du « CPL-animales » où des informations complémentaires et détaillées sont ajoutées.